

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024**REUNION PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 22 février 2024 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Madame le Gouverneur f.f., Monsieur Marc MAGNERY, Monsieur Alain LECERF et Madame Deborah COLOMBINI.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. LE PRESIDENT. - M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de groupe.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

Mme FRENAY, Conseillère provinciale - Mme GAILLARD, Mme THREINEN, Mme SAMEDI excusées. Mme MOUKKAS arrive.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Vous les avez cités.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEGRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe.- M. MÜLLER.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Chef de Groupe.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, comprenant les questions d'actualité.

Je salue les élèves de 5^e et 6^e Secondaire de l'Athénée Guy Lang, ainsi que leur professeur, qui assistent à notre séance aujourd'hui.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2024. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2024).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Eloge funèbre**Éloge funèbre de Monsieur Robert DENIS, ancien Conseiller provincial.**

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues,

C'est avec beaucoup d'émotion que je souhaiterais évoquer aujourd'hui la mémoire de notre ancien collègue Robert DENIS et papa d'André qui nous a quittés le 2 février dernier à l'âge de 83 ans.

Né à Butgenbach le 19 mars 1940, Robert DENIS fera des études en médecine vétérinaire et sera licencié en hygiène et technologie des denrées alimentaires d'origine animale, il deviendra inspecteur général de l'Institut d'expertise vétérinaire.

Robert DENIS était Officier de l'Ordre de la Couronne et Commandeur de l'Ordre de Léopold II.

On ne peut évoquer la mémoire de Robert DENIS sans parler de son engagement en

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

politique. Tout d'abord dans sa commune de Malmedy où il devient bourgmestre en 1982 à l'âge de 42 ans et le restera jusqu'en 2006. Il sera également Conseiller provincial libéral de 1985 à 1995, élu sur le district de Spa, année où il devra quitter notre Assemblée provinciale pour rejoindre le Parlement fédéral dont il deviendra le Vice-président de la Chambre.

C'était un homme visionnaire, comme en témoignent les nombreuses paroles émouvantes de ceux qui l'ont connu et côtoyé. Soulignons sa clairvoyance, en rappelant ses décisions éclairées qui ont toujours visé le bien-être des Malmédiens, même dans les moments les plus difficiles.

Mais au-delà de ses réalisations politiques, Robert DENIS était avant tout un homme de cœur, un rassembleur qui savait inspirer et motiver son entourage. Son engagement envers sa ville était sans équivoque, et sa présence lors d'événements récents, malgré son état de santé, témoigne de son attachement indéfectible à Malmedy et à ses habitants.

Robert était également profondément impliqué dans le folklore malmédien, une dimension qui lui tenait particulièrement à cœur.

En tant que Président de l'Ordre de Cwamê et Président d'honneur de l'Echo de la Warche, il contribuait activement à la préservation et à la promotion des traditions locales, incarnant ainsi l'âme même de sa ville.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Puissent-ils trouver du réconfort dans les souvenirs précieux qu'ils ont partagés avec lui.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minute de silence)

VI.- Questions d'actualité

Document A09 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial concernant l'IPES Seraing.

Documents A10 et A11 : Questions d'actualité de plusieurs membres du Conseil provincial relatives à l'aide aux agriculteurs.

Documents A12 et A13 : Questions d'actualité de plusieurs membres du Conseil provincial relatives à la vente du complexe Chiroux-Croisier.

Document A14 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la mobilité douce dans le cadre de la mise en place de vélos partagés dans les cyclostrades.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

L'ordre du jour des questions d'actualité comporte six points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question A09, je donne la parole à Monsieur Grégory PIRON.

M. Gregory PIRON, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Voyages scolaires annulés, repas non assurés et bâtiments vétustes. L'enseignement provincial n'en peut plus !

Un arrêt de travail a encore été observé à L'IPES de Seraing début de ce mois. La délégation syndicale ainsi que les enseignants dénoncent un manque de moyens. En plus de la vétusté des bâtiments, comme nous l'avons remonté à plusieurs reprises au Conseil, s'ajoute un manque de moyens pédagogiques. Les professeurs ne savent plus correctement faire leur métier alors que la Province a toujours eu un rôle social important.

Manque cruel de moyens, voyages annulés, services de repas plus assurés, autant de constats qui prouvent que la Province ne tient plus son rôle suite aux différentes coupes budgétaires. A l'heure d'écrire ces quelques lignes, j'ai eu écho ce weekend de soucis d'alarme incendie à l'internat provincial. Quels moyens allez-vous donc proposer pour garantir aux enseignants mais aussi aux élèves, de travailler dans de bonnes conditions de travail et en toute sécurité ?

Merci pour votre attention et vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Je vous rappelle qu'un membre par groupe politique peut intervenir pendant 2 minutes maximum.

Personne ne souhaite intervenir. J'invite Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues,

M. Piron m'interroge quant à la situation au sein de notre Institut provincial d'enseignement secondaire de Seraing.

En ce qui concerne l'état des bâtiments et des locaux, je souhaite rappeler les investissements réalisés précédemment par le Pouvoir organisateur et qui ont permis de disposer de plusieurs classes rénovées et aujourd'hui parfaitement équipées.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

Permettez-moi de citer les classes permettant l'organisation des cours d'esthétique, d'hôtellerie, d'aide familiale ou encore les laboratoires. En termes de travaux, ce sont plus de 290.000 €, en moyenne annuelle, qui ont été investis au cours des 4 dernières années. Le budget de fonctionnement de l'école est, en moyenne annuelle aussi, d'environ 800.000 €.

Le montant investi chaque année par la Province de Liège pour compléter ou renouveler l'équipement didactique est de plus de 60.000 €. Permettez-moi aussi d'évoquer les investissements nombreux réalisés sur les deux sites de l'école, à Seraing et à Ougrée, au niveau des équipements numériques.

Aujourd'hui, nous mettons gratuitement à disposition des élèves de première année et de deuxième année plus de 190 ordinateurs portables et, prochainement, ce ne sont pas moins de 134 élèves de troisième année qui auront la possibilité de louer ou d'acheter, pour un prix de 50 €, un ordinateur portable. Enfin, je vous informe également que toutes les classes disposent d'un projecteur data et 75% des classes sont équipées d'un tableau interactif.

Certes, il reste probablement quelques travaux ou réparations à réaliser, mais toutes les demandes sont relayées par la Direction et prises en charge par les collègues de la Direction générale des Infrastructures et du Développement durable, surtout par mon collègue André Denis.

Quant aux repas, la Direction générale me confirme que tous les repas ont été assurés, tous les jours, tant à l'école qu'à l'internat.

En moyenne, ce sont plus de 300 repas qui sont préparés sur site et servis chaque jour. Par ailleurs, je pense utile de rappeler que ces repas sont préparés dans le respect des principes prévus dans le Green Deal auquel la Province de Liège a souscrit.

Ainsi, les repas sont préparés chaque jour et les menus proposés aux élèves et aux enseignants privilégient les produits de circuits courts et de saison.

Concernant le personnel d'entretien et de cuisine, le Collège provincial, attentif à la situation, a pris une série de décisions afin de renforcer les équipes sur le terrain. Ainsi, 12 nouveaux agents viennent d'être désignés en urgence pour pallier le manque d'effectifs dans certains établissements, et 8 procédures d'appel sont actuellement en cours pour renforcer encore nos effectifs sur le terrain.

J'ajouterai, d'importants travaux et réflexions sont actuellement en cours sur la mise en place d'une nouvelle stratégie de gestion de ce personnel. Les services du personnel de la Direction générale transversale finalisent cet important travail, il sera tout prochainement porté au Collège par mon collègue Luc Gillard Député-Président. Je suis sûr qu'il ne manquera pas de revenir vers vous une fois que ces travaux seront finalisées et dûment concertés.

Je puis vous assurer que nous accordons toute la vigilance nécessaire à la situation de ce personnel, comme pour l'ensemble de notre personnel bien sûr, et de nouvelles mesures de renfort ne manqueront pas d'être envisagées si cela s'avérait nécessaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

Concernant les voyages scolaires, si leurs modalités d'organisation ont été revues, aucun voyage scolaire n'a été annulé.

Mais, il est vrai que les dispositions que nous impose la Fédération Wallonie-Bruxelles rendent leur organisation plus complexe et obligent les directions à respecter une procédure particulièrement chronophage, qu'il s'agisse du pourcentage obligatoire du nombre de participants à respecter, des autorisations à obtenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles confirmant le respect de la norme.

Les difficultés ne proviennent donc pas de l'institution provinciale, qui a justement veillé à faciliter et alléger le travail des directions par la mise à disposition d'outils informatiques. Une réunion entre les directions d'établissement et la Direction générale permettra rapidement de lever les dernières interrogations.

Je tiens également à rappeler que d'autres dispositions légales doivent être respectées, en termes de marchés publics notamment. Si elles sont bien entendu légitimes, elles peuvent parfois être également chronophages. Ainsi, il n'est pas rare qu'un marché doive être relancé, faute d'une offre conforme, ou modifié, lorsque le nombre de participants évolue, à la hausse comme à la baisse.

Je profite par ailleurs de votre interpellation pour souligner le succès important que notre participation aux programmes Erasmus+ remporte dans toutes nos écoles d'enseignement secondaire.

En ce qui concerne plus précisément l'IPES Seraing, 6 enseignants ont réalisé une visite préparatoire à Aix-en-Provence, à Arcachon et à Nice et ont pu, à cette occasion, finaliser des accords de collaboration qui ont permis à 17 élèves de réaliser un stage d'une durée d'un mois environ à Aix-en-Provence pour les élèves issus de la section Esthétique, à Arcachon pour ceux inscrits en Sciences économiques et à Nice pour nos Assistants pharmaceutico-techniques.

Plus encore que les voyages scolaires, dont la qualité du programme culturel doit être soulignée, les mobilités Erasmus+ permettent à nos élèves d'améliorer leurs compétences interculturelles et d'acquérir des compétences non techniques et transversales, autrement appelées les soft skills, très appréciées des futurs employeurs.

Concernant l'alarme incendie qui s'est effectivement déclenchée le week-end : un court-circuit sur la carte électronique du brûleur de la chaudière de l'internat a provoqué un dégagement de fumée, entraînant le déclenchement du détecteur de fumée. Au contraire de ce que vous semblez suggérer, cela démontre justement la bonne installation et le bon fonctionnement de nos installations de détection incendie, et ce pour la plus grande sécurité de tous.

Je ne doute pas, Monsieur le Conseiller, que ces éléments de réponse vous permettront de mesurer le travail accompli par les équipes éducatives sur le terrain, avec le soutien du Pouvoir organisateur, la Province de Liège, plus soucieuse que jamais de mettre à la disposition de ses élèves et de ses personnels les meilleures conditions d'études et de travail.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale. Une réaction ? M. Grégory PIRON.

M. Grégory PIRON, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Mme BRODURE pour toutes ces réponses. Nous avons toutes et tous reçu un mail et nous nous réjouissons que la Province de Liège soit soucieuse du bien-être de ses collaborateurs en ce compris des bâtiments offrant bien-être et sécurité au personnel et aux élèves ainsi qu'en offrant des moyens pédagogiques dignes.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour la deuxième question A10, je donne la parole à Madame Murielle FRENAY.

Mme Murielle FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Agriculture versus protection des consommateurs et de la biodiversité.

Les agriculteurs ont massivement occupé nos rues, l'actualité et nos esprits ces dernières semaines. Le malaise du monde agricole est objectivement incontestable tant sur leurs revenus que sur leurs charges administratives.

La réponse à la va-vite des instances européennes à cet état et à cette colère, c'est de réduire les normes environnementales et de durabilité. Réponse précipitée sous pression et loin, bien loin, de régler les problèmes soulevés par les agriculteurs et agricultrices.

La santé des agriculteurs et de la population nous préoccupe tous et toutes j'en suis convaincue.

Dans le cadre des missions dévolues à la Province, peut-t-on trouver de quoi aider les agriculteurs en conservant nos normes de qualités mais aussi de la protection des consommateurs ? A l'aide de label de proximité ? D'aide à l'installation de lieux de vente en direct ?

Sur la problématique des charges administratives ne peut-t-on pas mettre une aide mutualisée avec le soutien technique des services provinciaux ?

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Madame la Conseillère. Quelqu'un souhaite-t'il intervenir ? Sur le même sujet, pour la troisième question A11, je donne la parole à M. RASSAA ou Mme SCHEEN.

Mme Marie-Christine SCHEEN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Nous venons d'assister à une mobilisation inédite des agriculteurs dans plusieurs pays

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

européens et singulièrement en Wallonie et en province de Liège

Des jeunes et moins jeunes exploitants, cultivateurs ou éleveurs ont voulu exprimer leur colère face à des conditions de travail de plus en plus difficiles et une précarité grandissante : un ras-le-bol bien compréhensible avec la multiplication des tâches administratives, une augmentation du prix de tous les intrants associée à une baisse régulière du prix de vente de leurs productions. Cette colère est d'autant plus justifiée lorsqu'on voit les prix de plus en plus élevés pratiqués aux supermarchés. L'agrobusiness et les différents intermédiaires de la chaîne de valeur se sont bien engraisés sur le dos des agriculteurs comme des consommateurs.

Le monde agricole est un pilier de notre société, avec ses milliers d'emplois, et un acteur fondamental de notre souveraineté alimentaire. Et dans le monde merveilleux du libre marché, les agriculteurs n'arrivent plus à vivre de leur travail. Ils sont étranglés par une fixation des prix qu'ils ne maîtrisent plus. Ils sont étouffés par des politiques européennes qui subsidient toujours plus de hectares et non le travail des agriculteurs et qui autorisent l'importation de productions soumises à d'autres règles et produites à des milliers de kilomètres en Nouvelle Zélande ou prochainement en Amérique Latine.

Un changement de paradigme est nécessaire pour fonder un nouveau modèle agricole qui préserve la terre comme le travail de l'agriculteur, une agriculture agro-écologique avec des fermes multi-projets à échelle humaine et des circuits courts de distribution.

Avec ces éléments de contexte, je souhaiterais donc interroger le Député en charge de l'Agriculture pour savoir quelles aides administratives peuvent fournir les Services agricoles de la Province aux agriculteurs et en particulier aux plus jeunes d'entre eux qui se lancent ? Quelles aides, sous forme de conseils et de suivis, peuvent apporter les Services agricoles de la Province aux fermes qui sont en reconversion vers des pratiques agro-écologiques ?

On sait qu'aujourd'hui, pour beaucoup d'agriculteurs, les seuls conseils qu'ils reçoivent ne sont souvent pas neutres puisqu'ils proviennent des vendeurs de phytos, engrais et autres pesticides.

Merci de votre attention.

M. LE PREISIDENT. - Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Pas de demande d'intervention. J'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à ces deux questions.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Président, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues,

Je voudrais d'abord vous remercier pour le bel éloge funèbre suite au décès de mon père. Je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont témoigné leur sympathie à cette occasion. Merci, toutes ces marques m'ont profondément touchées.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

Pour ce qui est de la question concernant l'agriculture.

Mesdames les Conseillers provinciales, tout d'abord, je vous remercie pour vos questions. Puisqu'elles sont sensiblement similaires, permettez-moi d'y répondre conjointement. La situation à laquelle est confronté le monde agricole est une réalité que nous ne pouvons occulter et nous partageons votre sentiment d'alerte.

Face aux enjeux actuels et à la crise qu'il rencontre, la Province de Liège a toujours été et restera à l'écoute des besoins de ses agriculteurs. Dans cette optique, nous souhaitons d'abord manifester ici notre disponibilité pour discuter d'actions provinciales que les agriculteurs de la Province souhaiteraient voir mises en œuvre à notre niveau : nous pouvons leur promettre d'être toujours ouverts à leurs demandes. Nous sommes en concertation régulière – et pas seulement en cas de crise – avec les différentes filières agricoles, notre territoire !

Avant de répondre concrètement à vos questions, il convient de souligner que l'agriculture n'est pas à mettre en opposition avec la protection des consommateurs et de la biodiversité comme certains aiment à le faire.

Comme vous le soulignez, les normes qui régissent cette activité essentielle à notre société sont prises à divers niveaux de pouvoir où la marge de manœuvre de la Province est, vous pouvez vous en douter, restreinte. Est-ce pour autant que le soutien aux défis à relever est inexistant ? Non, bien évidemment !

Depuis plus de 10 ans, nos Services agricoles et leur cellule « maraîchers » encadrent des maraîchers, notamment ceux en reconversion biologique, et jardins collectifs, organisent annuellement une journée des maraîchers bio et favorisent la mise en réseau pour partager les bonnes pratiques. D'ailleurs en 2023, 83 exploitations maraîchères, correspondant à environ 150 maraîchers, et 19 jardins collectifs ont ainsi bénéficié de conseils pour l'élaboration des plans de culture, la préparation du sol, les techniques de plantation, le suivi des ravageurs, la lutte contre les adventices et ce, avec une approche raisonnée et respectueuse de l'environnement.

Le Pôle Agriculture et Ruralité possède une cellule pluridisciplinaire d'accompagnement des producteurs locaux, déjà producteurs et/ou transformateurs de denrées alimentaires ou porteurs de projets.

Cette cellule propose un accompagnement holistique de leur production, dont un appui pour la mise en conformité aux obligations légales et réglementaires en matière de traçabilité et de sécurité alimentaire et ce, en vue de mettre en avant notre terroir, dans le respect du consommateur. Nous soutenons ainsi toute initiative de diversification et d'intégration au sein de nos fermes !

J'aurais également pu citer l'encadrement d'élevages par notre vétérinaire ; les conseils en cultures et irrigation pour les agriculteurs souhaitant passer en bio ou le soutien apporté aux CETA, encourageant davantage l'agriculture biologique, qui privilégie des méthodes de culture respectueuses de la nature, sans pesticides chimiques ni engrais synthétiques, en limitant les intrants souvent coûteux et en favorisant la biodiversité des sols et des écosystèmes ; les formations spécifiques dédiées aux agriculteurs par le CPFAR (exemples : exigences de l'AFSCA

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

en matière de Bonnes Pratiques d'Hygiène (BHP), Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) et d'Analyse des Dangers et Points Critiques pour leur Maîtrise (HACCP) ; l'ASBL Végémar qui a accompagné 47 producteurs dans le cadre de la certification GLOBAL G.A.P. (Good Agricultural Practice) et 12 producteurs pour la certification selon le VEGAPLAN, Guide sectoriel et Standard.

Il s'agit de certifications nécessaires pour la vente des légumes/fruits ; notre Laboratoire qui, au travers des analyses de fertilité du sol, de fourrages, d'engrais de ferme, de productions primaires et de produits transformés ou finis, intervient sur l'ensemble du cycle de la production agricole et agroalimentaire. En 2023, le Laboratoire provincial a maintenu son implication dans les projets wallons SANISOL et METALEG : il y apporte son expertise scientifique et son expérience en matière d'analyses de métaux dans les sols et les légumes.

Ce ne sont ici que des exemples mais vous pouvez donc déjà constater que la défense du secteur n'est pas opposée à la sauvegarde de l'environnement ou à la protection du consommateur et que notre action va dans ce sens.

Nous mettons toujours en place des actions qui répondent à des besoins de la filière agricole et cette aide va prioritairement dans le sens d'un soutien aux initiatives qui favorisent les circuits-courts en lien avec notre territoire, avec une diversification et une intégration des productions et, par-là, avec une augmentation des marges bénéficiaires et la créations d'une valeur ajoutée qui sont en opposition à l'obtention d'un simple prix du marché globalisé, souvent bien trop bas, comme le déplorent nombre d'agriculteurs au travers des protestations qui font aujourd'hui l'actualité.

Car je crois que c'est ici que notre agriculture a une carte à jouer : si sa réalité morcelée, en bocages, le coût de sa main d'œuvre et son échelle mondiale ne peuvent la faire rivaliser sur la quantité que d'autres peuvent produire, elle peut mettre en avant, tout au moins pour une partie de sa production, ce qui fait la richesse de sa localisation, de son terroir, de son sol par la création d'Indication Géographique Protégée et d'Appellation d'Origine Protégée et nous entendons aussi l'accompagner vers une durabilité.

Pour aller plus loin que le focus « écoresponsable » qu'induisent vos questions, rappelons certaines actions portées par la Province sur d'autres pans du quotidien d'une ferme et qui bénéficient à l'ensemble du secteur puisque souvent nées de l'expression d'une attente, comme je le disais à l'instant.

Pensons ainsi à l'abattoir de volailles qui a résolu l'absence de solution d'abattage pour tout qui souhaitait développer une activité avicole locale viable.

Notons le soutien financier apporté aux Services de remplacement agricole qui permettent aux agriculteurs de s'assurer que leur exploitation tourne tout au long de l'année, tout en pouvant bénéficier d'un peu de répit, parfois.

Rappelons-nous tous les projets de sensibilisation que nous menons pour conscientiser tout à chacun sur la place charnière que tient l'agriculture dans notre société, cette démarche passant par une présence en foires agricoles, la création d'émissions sur la transition alimentaire, le subventionnement des fermes pédagogiques qui accueillent nos enfants, l'organisation du Prix

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

des acteurs de la Transition écologique et alimentaire pour donner envie de reproduire des initiatives pertinentes, notamment en matière de « produire » et « consommer local », la tenue des Concours du beurre et de la bière, et bientôt du meilleur glacier, qui mettent en exergue la savoir-faire local et démontre la plus-value des exploitations à taille humaine, loin des mastodonte mondiaux.

Ajoutons le subside à l'investissement maraîcher qui rencontre chaque année en franc succès et permet à beaucoup de poser de nouveaux jalons dans leur activité avec les adaptations idoines face au marché.

Enfin, et là je rejoins à nouveau un point que vous soulevez, terminons par les aides à l'installation et autres soutiens administratifs offertes par nos services et ASBL et citons en vrac : la préparation et certification bio ; l'aide à la gestion administrative, technique et économique des exploitations agricoles, encadrement des chefs d'exploitation dans leur gestion quotidienne et leurs choix stratégiques, établissement de plans de reprise d'exploitation, assistance pour les démarches administratives, ... La mise en rayon de produits locaux dans les moyenne et grande distributions, en province de Liège, et la fourniture de denrées alimentaires fraîches issus de notre territoire à des cuisines de collectivité d'établissements provinciaux et externes en collaboration avec ma collègue en charge et une aide administrative est en outre apportée dans toutes les démarches nécessaires à une commercialisation, quelle qu'elle soit, et donc notamment directe.

Ce soutien administratif et logistique à diverses étapes de l'activité de nos producteurs leur permet de se délester quelque peu des « à côté » de leur métier pour se concentrer sur ce qui fait son essence. (Ceci dit, quelques mesures concertées entre Ministres et Syndicats ont été annoncés, comme vous avez pu le constater hier afin de simplifier le modèle administratif auquel ils font face, et on déjà s'en réjouir.

Je pourrais continuer à énumérer nos actions de façon exhaustive mais le rapport d'activités qui doit vous parvenir sous peu vous permettra de constater par vous-mêmes tout ce qui est mise en œuvre en faveur de nos agriculteurs. En cela, je pense donc que nous rencontrons une bonne part des attentes que vous évoquez dans vos questions, et surtout celles du secteur qui, témoignages lors de la Foire de Battice à l'appui, apprécie notre accompagnement!

Je vous remercie pour vos interpellations qui m'ont permis de rappeler tout ce que nous faisons pour nos agriculteurs et je vous remercie pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une réaction ? Madame Daphné WISLEZ.

Mme Daphné WISLEZ, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci M. le Président.

Je voulais juste ajouter un petit complément à notre note et à tout ce que vous venez d'énumérer. En effet, je trouve que la Province a déjà pas mal d'actions mais je trouve qu'elle est souvent fort ciblée sur la production végétale et le maraîchage. Je trouve qu'il manque un petit peu d'action au niveau de l'élevage, je trouve qu'il serait judicieux d'avoir une conserverie

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

partagée. Il y en a une mais uniquement pour les légumes.

Pourquoi pas un atelier de découpe de viande qui pourrait être partagé par tous les agriculteurs.

J'entends que les agriculteurs peuvent venir vers vous pour suggérer ce genre de chose et donc, je n'y manquerai pas.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Monsieur Rafik RASSAA.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Merci M. DENIS pour la réponse assez complète qui fait prélude un peu au rapport d'activités et donc c'est presque un rapport d'activités que vous nous avez décrit là. Je retiens quand même qu'en terme d'ordre de grandeur on reste quand même à quelques dizaines, ce qui n'est pas rien, mais d'exploitations ou de fermes qu'on suit et surtout, la formule c'est est « à la demande ».

Je voulais simplement insister sur le fait qu'il y a peut-être besoin d'un, je ne sais pas si c'est à la Province de le faire mais on pense que la province c'est le bon échelon pour le faire, peut-être que la Wallonie peut donner les subsides pour assurer ça mais il faut un suivi général et pas uniquement à la demande comme c'est actuellement le cas. Effectivement, je rejoins aussi les points positifs qui ont été souligné par rapport aux maraichers, c'est vraiment reconnu et on espère que cela va continuer et puis l'élevage qui reste le parent pauvre ici en province de Liège même si des choses sont faites, l'abattoir des volailles c'est quand même quelque chose qu'on trouve fondamentalement positif même s'il y a eu quelques soucis à son installation.

Je voudrais surtout insister sur le fait qu'on change de modèle si on veut vraiment généraliser le modèle agro-écologique, il faudrait aller vers toutes les exploitations et pas se contenter d'attendre la demande des agriculteurs.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe.

Pour la quatrième question A12, je donne la parole à Madame Aline DE BARROS.

Mme Aline DE BARROS, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Cette envie citoyenne pour la préservation d'un bâtiment public dédié à la culture nous ne l'avons pas vu venir et ce, de manière collective autant le reconnaître d'emblée, malgré une intervention de notre collègue Marc Magnery au Conseil du 14 décembre 2023 concernant cette vente, je cite « A-t-on envie de voir un Eroscenter se développer aux Chiroux ? La Province peut-elle agir ? Il ne faut pas simplement vendre au plus offrant mais aussi pouvoir choisir le projet le plus désirable. L'emplacement est exceptionnel et cela implique une responsabilité... ». Fin de citation.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

Les Chiroux Croisiers ce sont 17.000 mètres carrés dédiés depuis plus de 50 ans à la culture au cœur de Liège, en plein centre-ville, avec une mise à prix de 3.800.000 € et remise des offres pour le 28 février 2024.

La Bibliothèque des Chiroux a trouvé sa place au B3 et c'est un succès au regard des chiffres de fréquentation. Mais, les Chiroux, c'est aussi le Centre culturel de Liège avec ses expositions, ses spectacles et ses animations. Il occupe le bâtiment sous l'égide d'une emphytéose qui vient à terme en 2032.

Le complexe porte également le Centre d'Expression et de la Créativité Les Ateliers 04. C'est également une toute nouvelle brasserie qui va ouvrir au rez-de-chaussée de la Rotonde dans un espace rénové récemment.

Aujourd'hui des citoyens s'interrogent sur la date de mise en vente du complexe. Pourquoi tant de précipitation ? Sa vente est l'occasion de poser des questions cruciales telles que la définition de l'infrastructure publique, la place de la culture en centre-ville ainsi que de pouvoir imaginer collectivement un projet de bien commun qui répond aux enjeux actuels de participation, de durabilité et d'inclusivité.

La Ville de Liège et la Province doivent dès lors se poser la question de savoir ce que deviendra le centre culturel des Chiroux après sa vente. L'emphytéose dont il bénéficie expire dans 9 ans pour le centre culturel, c'est le temps d'un contrat programme et demi donc trop court pour voir demain.

Ne devrait-on pas prendre le temps d'analyser les projets qui répondent aux objectifs écologiques ? Au respect du patrimoine ? À la demande et diversité de ses usagers ?

Pour nous « Il ne faut pas simplement vendre au plus offrant, mais aussi pouvoir choisir le projet le plus désirable ». L'emplacement est exceptionnel et cela implique une responsabilité que simplement le céder. Nous aimerions que la Province allonge le délai de la vente afin que des projets qui agissent en adéquation avec les objectifs cités ci-dessus émergent, plutôt que de raser et bétonner. Le B3 en est la preuve, les endroits vivants et où se partagent des cultures diversifiées, des savoirs, des valeurs et de l'innovation, sont nécessaires au vivre-ensemble, à la démocratie et à la santé de notre Province.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Pour la cinquième question sur le même sujet, je donne à présent la parole à M. Rafik RASSAA.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

L'ancienne bibliothèque des Chiroux n'a pas fini de faire parler d'elle. Certes, le déménagement s'est finalement bien terminé et le nouveau projet du B3 a été couronné de succès, mais le bâtiment des Croisiers-Chiroux n'a pas pour autant abandonné son caractère

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

central avec la proximité de l'unif, d'écoles et du centre-ville commercial. Le bâtiment n'a pas non abandonné son caractère culturel avec le centre culturel toujours présent avec une programmation ambitieuse mais aussi avec des volumes désormais vides mais toujours intéressants pour de la médiation culturelle. Et enfin, le bâtiment n'a pas abandonné son caractère patrimonial puisqu'il est le témoin d'une architecture moderniste du siècle passé intéressante à conserver malgré les stigmates du temps et le besoin de restauration.

Depuis notre première question sur le sujet, nous demandions aux autorités provinciales d'enclencher un processus de concertation et de participation avec les différents acteurs du dossier mais aussi avec les habitants du quartier pour que ce lieu ne se transforme en énième chancre urbain. Si l'occupation transitoire des lieux par une expo « Vivre Liège demain » et prochainement par la Biennale de l'Image Possible en mars prochain sont des initiatives positives pour faire vivre la lieu, il n'en demeure pas moins qu'on approche tout doucement de la date de clôture de l'appel d'offres lancé par la Province pour vendre définitivement ce bâtiment, à savoir le 28 février, c'est la semaine prochaine.

Entre temps, vous n'êtes pas sans savoir qu'une pétition, forte de plus de, aux dernières nouvelles 3700 signataires associatifs, institutionnels et autres personnalités du monde socioculturel liégeois, réclame le report de cette date afin de laisser le temps à un projet de bien commun d'éclorre et de se co-construire.

Nous partageons cette demande et souhaitons vous entendre sur ces questions : quelles offres vous sont parvenues jusqu'ici ? Y a-t-il des opérateurs publics parmi celles-ci ? Etes-vous d'accord de reporter la date de clôture et de vous engager dans un processus réellement participatif pour faire naître un nouveau projet d'occupation des lieux qui préservent les caractères public, culturel et patrimonial du complexe Chiroux-Croisiers ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur le sujet ?

Pas d'intervention, j'invite donc à nouveau Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à ces deux questions.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Monsieur le Conseiller,

A nouveau, vos questions d'actualité sont à ce point semblable que je vais faire d'une pierre deux coups en y répondant simultanément.

Permettez-moi d'éclaircir le rôle de la Province quant à la vente des Chiroux, ou de tout autre bâtiment qui participerait à la démarche de rationalisation qui nous semble être nécessaire pour endosser au mieux les missions que nous entendons mener auprès des citoyens.

Une fois la décision de se départir d'un immeuble prise, le Conseil provincial, exerçant l'autonomie que lui confère la Constitution, est, en principe, libre de choisir soit la vente publique

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

soit la vente de gré à gré.

Ce choix, s'il est libre, n'en est pas pour autant indépendant puisqu'il est soumis à une autorité de Tutelle qui, par circulaire ministérielle, exige que le principe d'égalité entre les acquéreurs potentiels soit impérativement respecté.

Cette circulaire rappelle aussi dans la foulée que, je cite : « il est de l'intérêt même du pouvoir local et, plus particulièrement, de son intérêt financier, de faire jouer la concurrence pour obtenir un maximum d'offres et ainsi le meilleur prix de vente ».

Les choses sont claires : la Province de Liège, dans pareil cas, se doit d'obtenir le meilleur prix, que la vente soit publique ou de gré à gré.

Ajoutons que le respect de cette condition nous permet celui de la condition précédente, à savoir l'égalité imposée entre acquéreurs potentiels : la proposition de chacun étant traitée sur base d'un critère objectif et aisément quantifiable.

Reconnaissez que c'est moins le cas de critères tels que l'aura urbanistique, le risque de friche, ou l'enclavement dans la dynamique de quartier...

D'autant que, dans l'état de droit qui est le nôtre, la Province ne peut poursuivre d'autres buts que ceux qui correspondent aux compétences qui sont les siennes. Or, justement, l'Aménagement du Territoire ou le Patrimoine n'en font pas partie. Elle ne peut donc se prononcer sur ces éléments face à un potentiel acheteur et doit les laisser aux niveaux de pouvoir compétents en la matière, soit ici la Région et la Ville de Liège.

Car ce sont bien à ces autorités municipale et régionale qu'il appartiendra d'agir au gré de l'évolution du projet qui sera déposé sur leurs tables, ce sont elles qui baliseront ce dernier.

Il ne peut exister en notre chef provincial aucune autre considération que le prix, pas de conditions exprimées dans un cahier des charges, pas de critères ou d'objectifs régissant une quelconque négociation donc.

Pour répondre directement aux suggestions ou souhaits émis à travers vos questions, on ne peut, a fortiori, modifier les conditions de la vente décidée par ce Conseil afin d'assurer la protection de certains intérêts d'entités privées, fussent-elles ceux d'associations culturelles sans but lucratif...

Ceci étant, ces considérations ne sont pas les seuls facteurs limitant en regard de votre demande, que j'entends au demeurant.

En effet, en matière de propriété, nous nous devons de respecter un juste équilibre entre les impératifs de l'intérêt général et ceux de la protection du droit au respect des biens. Il doit ainsi exister un rapport raisonnable de proportionnalité entre les moyens employés et le but poursuivi.

Dans le cas qui nous occupe, nul ne contestera que l'état du bien réclame une énorme

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

charge d'investissements afin d'assurer sa remise en état et aux normes. Pour que son projet soit viable, l'acquéreur devra trouver un équilibre fragile entre les différentes affectations à donner aux lieux rénovés : entre son offre et l'obtention du permis, cet enjeu le contraindra inévitablement à adapter ledit projet au contexte du bâtiment qui l'accueillera.

Les contraintes du centre-ville, de l'époque et inhérentes à ce type d'investissement sont considérables, ce serait une ingérence problématique que d'ajouter, d'initiative, celles que vous suggérez, d'autant qu'elle-même a reconnu devant cette assemblée ne plus souhaiter exercer son droit de propriété sur ce bien.

Vous relayez aussi dans vos interpellations le souhait de voir le délai pour faire offre être prolongé. Ceci n'est hélas pas possible.

D'abord parce que ce délai, c'est vous, ce Conseil, qui l'avez validé en décembre et qu'aucun élément nouveau et inconnu au moment de cette décision n'est intervenu depuis lors qui justifierait une révision de cette décision : pourquoi invalider en février ce qui a été voté sans opposition 3 mois plus tôt ?

Ensuite parce que modifier le délai à ce stade ferait courir un risque juridique majeur à l'ensemble de la procédure. L'annonce de la procédure a en effet généré un vif intérêt de la part d'opérateurs susceptibles de se positionner en acquéreur. S'ils sont nombreux à avoir demandé le dossier de vente, aucun n'a manifesté de réserve quant au laps de temps imparti pour se positionner. Changer unilatéralement ce timing serait rompre le devoir d'impartialité évoqué ci-avant en laissant supposer qu'un gain de temps serait bénéfique à l'apparition d'autres intéressés, porteurs d'autres projets. N'est-ce pas rompre avec le respect de l'égalité ?

Cette posture qui laisserait sous-entendre un potentiel favoritisme fragiliserait donc l'ensemble de la démarche et ouvrirait la voie à des recours dont on sait qu'ils nous éloigneraient du moment où ce cœur de ville pourrait bénéficier de la cure de jouvence que ceci promet et qu'il mérite.

Enfin, évoquons les occupants actuels des lieux, souvent effectivement vous en avez parlé, opérateurs culturels, toujours participants à la vie du quartier. Dans vos interpellations, vous dites craindre le risque de chancre urbain : si un statu quo était maintenu pour permettre aux occupants de jouir davantage des lieux dans les mêmes conditions, les vastes espaces inoccupés que cela induirait en l'absence de projet de rénovation seraient justement source de ce risque.

Cette nécessité de travaux profonds afin de donner une nouvelle vie au site implique de facto la question du futur des occupants bénéficiant de droits réels d'usage accordés par la Province : ces droits, qui les protègent, s'imposeront à l'acheteur qui devra envisager de négocier avec eux l'aménagement adéquat de leur situation en fonction du chantier et de la disposition des lieux qu'il projette. Chacun sera donc bel et bien considéré et aura voix au chapitre.

Ainsi, je pense vous avoir expliqué, le plus précisément possible, les motifs qui limitent les possibilités d'action de notre Conseil sur ces enjeux, mais aussi les portes qui s'ouvrent auprès d'autres interlocuteurs dans le cadre de cette procédure d'achat afin de permettre le

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

meilleur avenir possible aux Chiroux qui nous ont été si chers.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une réaction ?
Monsieur Rafik RASSAA.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur DENIS pour votre réponse.

Donc, en gros c'est non, donc on ne va pas prolonger la date et vous le dites vous-même, il n'y a rien qui le justifie et il n'y a rien de nouveau. Mais ici, il y a quelque chose de nouveau, il y a une pétition où il y a quand même plusieurs signataires et non des moindres, je pense.

Si vous allez voir les signataires, il y a quand même tout un monde socioculturel qui souhaite entamer une démarche. Je vois bien le souci du respect d'égalité, je comprends mais en même temps, voilà, je prends acte de votre refus de prolonger, c'est dommage et je veux quand même dire que le principe de cette vente initiale, que vous avez dit tout au début de votre réponse, la démarche de rationalisation de ce qu'on aurait pu choisir de ne pas rationaliser et d'avoir une autre affectation qui est toujours dans les compétences de la Province, ça aurait pu devenir un lieu culturel autre.

Je vous faire faire l'exercice, imaginons, on ne sera peut-être plus là mais imaginons qu'on est en 2074, le B3 parce qu'on n'a pas suffisamment investi est en train de déperir. Est-ce que vous aimeriez le voir disparaître et le vendre au privé sans pouvoir dire vous-même quel projet vous souhaitez avoir dans ce B3.

Je pense, la réponse serait non parce que ce lieu a une vie, celle du patrimoine. Je sais bien que le patrimoine ne fait pas partie des compétences provinciales mais il n'empêche que vous avez investi un lieu qui est patrimonial aujourd'hui, qui a une valeur et qui mérite qu'on s'y attache et qu'on ne le vende pas au premier offrant.

Enfin, voilà, on n'est pas d'accord mais c'est regrettable.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Madame FRENAY.

Mme Muriel FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Juste un complément et ne pas allonger la sauce, parce que voilà...

En démocratie, c'est chouette de changer d'avis parfois hein ! C'est ça aussi la démocratie, c'est une démocratie vivante et donc, ce qu'on vient de voir à Liège c'est des citoyens, et pas des moindres, qui se mettent en mouvement, qui nous disent à tous les groupes qui sont ici, bin vous vous êtes fourvoyés.

Et nous l'avons dit dans l'intervention, bin oui, on ne l'a pas vu venir celle-là donc, voilà, on essaye juste de rectifier quelque chose parce que les gens nous alertent sur cette situation. Voilà, c'est tout. Une démocratie vivante, c'est une démocratie qui vit et une démocratie qui

peut changer d'avis.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. On peut passer à la sixième et dernière question. Je donne la parole à M. Hajib EL HAJJAJI.

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Vous savez combien l'enjeu climatique est crucial pour notre Province car nous devons collectivement faire face aux effets importants, voire irréversibles, du dérèglement climatique.

Il existe une multitude de manières d'agir, chacun à son niveau. Chacun peut faire sa part. Chacun doit faire sa part, et la Province est un des acteurs publics clés pour agir en ce sens.

L'urgence est bien là et toutes les bonnes initiatives, publiques et/ou privées, sont à prendre, en matière de mobilité, d'aménagements résilients du territoire, de tourisme durable ou encore de réduction de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre.

Parmi les initiatives possibles et réalisables à notre échelle, je souhaite pour le groupe Ecolo proposer à notre assemblée un projet qui présente à mon sens de nombreux avantages : il s'agit de la mise en place de vélos partagés sur les tronçons de cyclostrades, véloroutes et autres voies douces de type RAVeL de notre province. Ces vélos présentent l'avantage de rendre encore plus attractifs les voies de mobilité douce que le Gouvernement wallon s'est engagé à réaliser afin d'augmenter la part modale de l'utilisation du vélo dans les années à venir pour atteindre les 5%.

La mise en place de vélos partagés par la province permettrait de visibiliser dans l'espace public la contribution concrète de l'autorité provinciale au soutien à la mobilité douce, non polluante et durable.

Une première étape pour avancer en ce sens consisterait pour la Province de consulter les communes de l'ensemble de son territoire, notamment via les agents POLLEC, les Echevins de la Mobilité, de l'Environnement ou encore du Tourisme, afin de connaître leur intérêt pour la mise en place de ce type de vélos partagés dans l'espace public. Les Maisons du Tourisme, les centres culturels, les maisons de jeunesse pourraient aussi être associés à la démarche et remettre un avis, l'objectif, vous l'aurez compris c'est de pouvoir véritablement développer un réseau de mobilité douce dont les cyclostrades seraient la colonne vertébrale.

Par ailleurs, l'utilisation de ces équipements permettrait d'utiliser des emplacements publicitaires sur les vélos, ou à côté de ses bornes pour prévoir des rechargements pour les vélos électriques, des panneaux qui pourraient diffuser des messages d'intérêt public en faveur du sport, de la culture, du tourisme ou encore de la santé.

Pour Ecolo, ce type d'infrastructure relève de la logique de la supracommunalité et tout à fait pertinent pour le niveau provincial et mériterait à être étudié afin d'accélérer la transition et le déploiement de solutions durables résilientes dans nos vallées sinistrées.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

A titre d'exemple, actuellement le projet de la Vesdrienne qui est lancé concrètement depuis le début de cette année pourrait servir de premier projet pilote pour développer un réseau de vélos partagés sur ce tronçon stratégique et rendre plus accessible ce nouvel aménagement public. D'autres équipements pourraient y être pensés aussi, des bornes de rechargement, je l'ai dit, des box vélos, ou encore de petits lieux de réparation en cas de crevaison, des espaces à vocation touristique...

Vous le voyez, ce que je vous propose aujourd'hui, c'est un projet porté par la Province de Liège qui rentre dans ses missions parce qu'elle a déjà une expérience dans la mise en place de vélos partagés, j'en avait vus à l'entrée de ce bâtiment mais visiblement, ils ont disparu et elle a aussi une expérience pour créer des bornes de recharge, elle l'a notamment fait dans cette mandature pour les voitures électriques.

Donc, chers collègues, et je conclurai par ceci : tous les éléments existent pour avancer et concrétiser ce projet. Reste la volonté politique commune pour en faire une priorité dans les projets provinciaux. Ecolo soutiendra les initiatives qui s'inscrivent dans cette vision d'avenir.

Nous aimerions dès lors, en séance publique, connaître l'avis du Collège provincial sur cette proposition, faire le point sur les vélos partagés actuellement disponibles ou ceux que vous projetez de développer à l'avenir.

Merci d'avance pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Pas d'autre intervention, j'invite Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Claude KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers Collègues,

Monsieur le Conseiller provincial, Cher Hajib, d'abord je vous remercie pour votre question qui rejoint bien évidemment mes préoccupations mais aussi celles de l'ensemble du Collège provincial. Pour s'en convaincre, je vous invite à consulter l'excellent livre de chevet que votre collègue, Monsieur MAGNERY, utilise régulièrement, épiluche constamment et qui s'appelle, comme vous le savez : « 2018-2024 – Déclaration de politique provinciale ». C'est paru dans nos éditions de la Province de Liège, le 20 décembre 2018, vous pouvez l'avoir quand vous voulez.

(Rires)

Votre intervention, quant à la mise en place de vélos partagés, va me permettre de faire un point sur l'ensemble des dossiers de mobilité douce portés par le Collège provincial. Et je dirais d'emblée : « Nous l'avons écrit, c'est ici, nous l'avons dit et nous l'avons fait ! ».

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

Tout d'abord, la mise à disposition de vélos d'assistance électrique partagés. Le Collège provincial s'est attelé dès 2021 à développer ce projet pour ses propres agents. A l'heure actuelle, 16 vélos sont disponibles sur 5 sites provinciaux dont le tout nouveau B3, dont vous avez parlé, le Val Benoit ou encore le complexe Opéra. L'objectif est de permettre à nos agents d'effectuer des trajets entre les différents pôles provinciaux avec ces fameux vélos.

Il est vrai, comme me le confiait mon collègue André DENIS, nous espérons que nos collaborateurs se saisissent davantage de cette opportunité mais les travaux liés au développement du tram et ses corollaires, l'insécurité routière, le plan de mobilité compliqué, les ont, semble-t-il, refroidis. Il nous faudra inévitablement remettre l'ouvrage sur le métier au cours de la prochaine législature.

A côté de ces vélos, nous avons créé de multiples abris à vélos. Outre ceux installés sur nos parkings d'écovoiturage, 32 sites provinciaux se sont vus équiper de 350 racks. Parmi ces sites, 8 offrent également le rechargement électrique.

Permettez-moi de faire une parenthèse suite à votre évocation du développement de ces vélos partagés à partir des cyclostrades. C'est effectivement une proposition qui mérite que l'on s'y attarde.

Deux réflexions. Tout d'abord, un cyclostrade est une liaison cyclable à haut niveau de service, telle que définie par le décret régional du 24 novembre 2022, vous l'avez évoqué, reliant une ville et sa périphérie, les grands pôles de services, d'activités ou d'intermodalité.

Le concept, s'il n'est pas neuf en soi, en est à ses balbutiements en Wallonie. Les deux premiers kilomètres ont été inaugurés en mai 2023, malheureusement ce n'est pas chez nous, depuis le Château de la Hulpe et pour la province de Liège, un premier tronçon concernera une petite partie de la Vesdrienne, qui vous tient évidemment à cœur, mais les travaux ne débiteront que fin 2024.

Ensuite, vous comprendrez dès lors qu'il est tout simplement beaucoup trop tôt pour imaginer un développement plus large d'autant que pour l'instant seule la Région est à la manœuvre.

Et je précise qu'il m'est difficile d'engager le prochain Collège alors que nous ne savons pas à quelle sauce la prochaine Déclaration de politique régionale va nous manger en ce qui concerne le financement des zones de secours. En clair, quels sont les moyens financiers dont nous disposerons encore.

Des choix devront être opérés ! Mais, à titre personnel, je ne pourrais concevoir que notre prochaine Déclaration de politique provinciale reste muette quant aux enjeux sociétaux que sont, entre autre, la mobilité, la mobilité douce ou encore la diminution de notre empreinte carbone.

Toutefois, ces nouvelles charges, imposées au cours de cette législature, ne nous ont pas empêchés de travailler et d'obtenir des résultats.

Ainsi le dossier POLLEC, lancé par la Région wallonne et pour lequel la Province a été

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

lauréate en 2020. Ce dossier voulant la promotion d'une mobilité douce par l'organisation d'un marché public pour l'achat d'infrastructures de rechargement pour vélos électriques à destination des Communes. Pour ce faire, un montant, couvrant 75% de l'investissement, plafonné à 200.000 € était octroyé aux coordinateurs supracommunaux, en l'occurrence ici notre belle Province.

En plus de ce subside accordé par la Région wallonne, la Province de Liège a apporté son expertise via son Département des Infrastructures et du Développement durable pour conseiller les Communes en vue de l'installation de ce rack.

Fin juin 2024, les 43 communes participantes à ce marché devront avoir installés les 422 racks commandés et ainsi pouvoir recevoir leur subside. 43 communes sur 84, je pense que ce n'est pas si mal.

Autre dossier de mobilité douce que vous évoquez : le développement du réseau RAVEL. Comme vous le savez la Province de Liège, au travers de Liège Europe Métropole, a financé considérablement ce mode de déplacement. Ce sont plusieurs projets qui ainsi ont pu aboutir pour un montant total en promesse ferme de 1.180.000 € auquel il faut ajouter 731.000 € en promesse de principe.

Enfin, je termine le tour de la question en évoquant le développement du réseau points-nœuds qui, comme le savez, me tient particulièrement à cœur.

Ce projet, et les financements provinciaux qui y sont liés, ont permis de baliser déjà 1.700 kilomètres au travers de quelques 9.600 panneaux.

Et ce n'est pas fini puisque, pour 2024, la FTPL a débloqué un budget de 237.000 € avec lequel elle entend étendre le réseau de quelque 500 kilomètres supplémentaires, portant le total à 2.200 kilomètres.

Je pourrais encore ajouter les investissements afin de « confortabiliser » le réseau Points-Nœuds. Ainsi, grâce à sa proactivité, la FTPL a décroché un budget supplémentaire de 1.064.000 euros dans le cadre d'un projet Interreg dédié au slowtourisme.

Vous l'avez remarqué, Monsieur le Conseiller, la Province de Liège et son Collège ne sont pas restés les pieds en éventail dans ces dossiers de mobilité douce. Vous admettez avec moi que nous avons enclenché le grand braquet et ce, dès le début.

Je vous l'ai déjà dit, et je suis dès lors fier de le redire : « Nous l'avons écrit, nous l'avons dit et nous l'avons fait et nous le ferons encore ».

Je vous remercie de votre attention et me tiens à votre entière disposition en Commission pour continuer à développer ce type de projets que je considère importants pour notre Province et la volonté globale que nous avons toutes et tous de faire avancer nos beaux projets.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une réaction ? M. Hajib EL HAJJAJI.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci pour vos réponses et les précisions apportées.

Je pense qu'on peut se rejoindre sur un premier constat, c'est que les aménagements pour l'utilisation de ce type de vélos ou d'équipements est fondamental et donc les cyclostrades offrent véritablement un aménagement important, sécurisé qui permettrait véritablement d'utiliser d'avantage le vélo.

Deuxièmement, vous nous donnez un chiffre, 16 vélos mis à disposition du personnel provincial, un premier pas je dirais, mais soyons plus ambitieux, voyons large. Est-ce que ces vélos pourraient être mis à disposition de l'ensemble de la population moyennant un abonnement ? Ce qui permettrait à chaque personne qui utilise ce vélo de rendre visible la contribution de la Province de Liège dans la mobilité douce. Alors, le B3, Opéra, Val Benoît, très bien, je pense que c'est déjà le début d'un réseau qui peut voir le jour à Liège. Peut-être sortir de Liège et voir au-delà.

Aujourd'hui, à Verviers-même où je suis Conseiller communal, aucun box à vélo n'existe et ce qui est des vélos partagés, on a eu un moment une expérience avec des trottinettes mais aujourd'hui, rien n'est mis en place.

Alors, aujourd'hui même si la Vesdrienne n'est pas encore en place, je pense que dans le cœur d'une ville on pourrait déjà réfléchir à des réseaux de deux, trois, quatre Points-Nœuds : la piscine, l'Hôtel de Ville, la bibliothèque, qui permettraient déjà d'engranger une expérience sur ces vélos partagés et ensuite, de les augmenter et enfin, je voudrais terminer par ça : si ce n'est pas la Province qui le fait, on va voir dans les autres villes ce qui se fait, à savoir des entreprises privées qui vont utiliser des grands panneaux publicitaires pour nous faire la promotion de tout et parfois n'importe quoi, dans l'utilisation du vélo qui serait associé comme prétexte à une rentabilité liée à la publicité et en ce qui concerne ECOLO, nous souhaiterions que cette publicité soit une publicité portée par la Province, d'intérêt public et d'intérêt général donc, ce sera avec plaisir que je continuerai avec vous cette discussion.

Merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial

VII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 23-24/150 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Théâtre de Liège » – Exercice 2022/Prévisions 2023.

Document 23-24/151 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Wallon d'art contemporain de la Communauté française, la Châtaigneraie » – Exercice 2022/Prévisions 2023.

(Voir rapports).

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

M. LE PRESIDENT.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 23-24/150 et 151) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 151 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Chantal NEVEN-JACOB, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Chantal NEVEN-JACOB, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La première Commission du Conseil provincial s'est réunie ce mardi 20 février à 17h et examiné le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre wallon d'Art contemporain de la Communauté française, la Châtaigneraie » exercice 2022/ prévisions 2023 » – document 23-24/151.

Une Conseillère se demande pourquoi le subside provincial qui était de 28.835 € en 2023 n'est plus que de 14.750 € en 2024.

Il lui est répondu que la Châtaigneraie avait l'intention de construire une résidence d'artistes mais que le projet qui était soutenu par la Province et la Commune de Flémalle a dû évoluer différemment suite au Covid et à l'augmentation des prix des matériaux et c'est ce qui justifie la diminution du subside provincial.

Le rapport d'évaluation a été approuvé par 7 oui, 0 non et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Le document 150 n'ayant, quant à lui, soulevé aucune question, c'est par 7 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. Didier NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 23-24/152 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de

soutien de l'asbl « Théâtre de Liège » dans le cadre du Festival « Pays de Danses 2024 » du 26 janvier au 16 février 2024.

Document 23-24/153 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Voix de Femmes » dans le cadre du Festival « Voix de Femmes », du 4 au 21 octobre 2023 à Liège.

Document 23-24/154 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Stage de danse » – 12ème édition du Gala « Les Hivernales de la danse » les 15 et 17 mars 2024 à Liège.

Document 23-24/162 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie Hikénunk », dans le cadre de la création artistique « Plastic Me ».

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 6, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 23-24/152 à 154 et 162) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 153 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Aline de BARROS, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Aline de BARROS, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Lors de la première Commission, une conseillère pose une question d'ordre général sur les demandes de subventions et plus particulièrement le document 153. En effet, dans chaque demande il est stipulé que les logos de la Province de Liège doivent figurer sur les documents promotionnels. La question est, est-ce que c'est vérifier ? S'il y a un manquement comment cela se passe ?

Plus particulièrement pour le document 153 pour exemple, la Conseillère a été sur les réseaux et le site de l'association et à part sur le site internet dans l'onglet "partenaires" il n'y a sur aucun visuel. Donc, comment cela se passe quand, comme pour cette demande, l'événement à lieu plusieurs mois avant la demande de subside ?

La réponse apportée est que oui il y a des vérifications, même si ce n'est pas pour toutes les demandes vu le nombre important de celles-ci. Pour le document 153, et pour la plupart des demandes de subsides qui ont un lien avec l'art, la plupart du temps les outils promotionnels sont une œuvre en soit donc il est logique qu'il n'y est aucun logo dessus, au risque de dénaturer le visuel. Beaucoup des demandeurs sont aussi des habitués et font alors un onglet partenaires comme ici pour le document 153, sur leur site, avec le logo de la Province et des autres subsidiaires.

De plus, la Province n'est pas en général le subside le plus important. De ce fait exiger d'être sur tous les visuels est délicat.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

La discussion est ouverte si besoin pour ce sujet, la question ayant déjà été posée pendant cette législature.

Le point a été voté par 8 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Les trois autres documents n'ayant, quant à eux, soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. Didier NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 23-24/155 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes – Demande de prolongation du délai de production des justificatifs pour subvention octroyée à la Ville de Limbourg dans le cadre de la dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

Document 23-24/156 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes – Demande de prolongation du délai de production des justificatifs de la subvention octroyée à la Commune de Pepinster dans le cadre de la dotation wallonne destinée à participer aux charges exceptionnelles liées aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 10 et 11 de l'ordre du jour (documents 23-24/155 et 156) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 absentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. Didier NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 23-24/157 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Liège Académie Basket » – Fonctionnement de la formation des jeunes joueurs et joueuses durant les saisons sportives 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 23-24/157).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Madame Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Isabelle HUMBLET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs les Conseillers.

La Commission numéro 2 s'est réunie en date du 20 février 2024 au Palais provincial.

Le document 23-24/157 concernant l'octroi de subventions en matière de sports. Une demande de soutien de l'asbl de Liège Académie Basket pour le fonctionnement de la formation des jeunes joueurs et joueuses durant les saisons sportives 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Une commissaire s'interroge de savoir pourquoi la subvention s'étend sur 3 ans. Il lui est rappelé qu'il s'agit d'une formation et non d'un grand événement.

Il lui a été répondu qu'il était inconcevable de développer des projets de formation sur une seule année. C'est une question de cohérence.

Les subventions pour les grands événements comme la Classique ardennaise ou le meeting d'Athlétisme, les subventions se font pour 6 ans.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

Le résultat du vote était de 6 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. Didier NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/158 : Don de matériels de coiffure au profit de la Province de Liège et plus particulièrement, pour l'École Polytechnique de Huy.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 23-24/158).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. Didier NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/159 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Développement Durable – Proposition de convention entre la Commune de Villers-le-Bouillet, la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO), la Direction générale Mobilité et Infrastructures du SPW et la Province de

Liège relative à la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un parking d'écovoiturage et d'une aire de convivialité, rue de Tihange, le long de la N65 à Villers-le-Bouillet.

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 23-24/159).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. Didier NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/163 : Arrêt des activités provinciales en lien avec l'insémination porcine (CIAP) : Don des verrats et du matériel spécifique et de laboratoire.

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 23-24/163).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Madame Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Marie MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Une simple question d'un Commissaire qui s'inquiétait de l'avenir de 3 porcs qui sont destinés à l'abattoir. Il se demandait pour quels motifs on avait posé ce choix ?

La réponse qui lui a été formulée, c'est que ces porcs étaient déjà assez âgés donc moins productifs et de moins bonne qualité.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

Le vote est de 8 voix pour et 2 absentions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. Didier NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/160 : Asbl Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel – Proposition de Charte paysagère du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel.

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 23-24/160).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Madame Valérie LUX, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Valérie LUX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce mercredi 21 février concernant la proposition de Charte paysagère du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, document 23-24/160.

La proposition de charte nous a été présentée par le Directeur ai du Parc Naturel. Il nous a expliqué en détails la méthode de mise en place.

Ce travail a débouché sur des recommandations générales et des thématiques avec un plan d'action sur 10 ans.

Une première question a été posée par un Conseiller concernant la possibilité d'y avoir une force de contrainte pour l'application de la charte.

Il a été répondu qu'il s'agit d'un outil d'aide à la décision, une réflexion pourrait attirer l'attention de la Région Wallonne sur le sujet mais cependant, les acteurs concernés ont participé

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

et validé la charte, ce qui pourrait être positif pour l'application des recommandations.

Une intervention a eu lieu par une Conseillère pour féliciter le travail accompli et le contenu de cette brochure, qui vous sera distribuée, reprenant complètement la méthode et les recommandations. Elle demande si cette brochure sera envoyée aux acteurs concernés et aux Députés Wallons.

Il est répondu qu'une diffusion plus large est effectivement prévue mais d'abord la charte doit d'abord être validée par notre Conseil.

Le point est approuvé à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. Didier NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/161 : Cultes – Budget 2024 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Dormition de la Vierge, rue de la Chapelle, 69 à 4800 Verviers – Avis favorable.

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 23-24/161).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. Didier NYSSSEN.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 22 FEVRIER 2024

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024.

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 25 mars 2024 à 16H30.

Je vous remercie, bonne fin de journée.

La réunion publique est levée à 17H50'.